

Délibération n° 2024-78
Lettre de cadrage budgétaire pour l'exercice 2025

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Monsieur le directeur des affaires financières entendu,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université soumet la lettre de cadrage budgétaire au vote des membres du conseil d'administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 24
Membres présents et représentés : 25	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 1

La lettre de cadrage budgétaire pour l'exercice 2025, conformément à l'annexe est approuvée à la majorité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 18 octobre 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr

LETTRE DE CADRAGE BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2025



Table des matières

1. CONTEXTUALISATION :	3
2. POLITIQUE BUDGETAIRE OPTIMISEE :	4
2.1. HYPOTHESES DE RECETTES 2025	5
2.2. HYPOTHÈSES DE DEPENSES 2025	5
2.3. EVOLUTIONS BUDGETAIRES MAJEURES POUR 2025	6
3. PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	7
3.1. PLAFOND D'EMPLOIS ET MASSE SALARIALE	7
3.2. FONCTIONNEMENT	10
3.3. INVESTISSEMENT	11
3.4. LES AXES METIERS :	12

Référence

Délibération n° 2024-53 Débat d'orientation budgétaire (DOB) pour 2025 (CA du 4 juillet 2024).

Sources des données chiffrées : DAF / DRH essentiellement, néanmoins chaque direction métier a contribué à la rédaction de sa partie.

L'élaboration du budget de l'Université des Antilles, en tant qu'Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) soumis à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), revêt une importance cruciale pour le bon fonctionnement et le développement de notre institution. Il vise à doter l'établissements de moyens, tant financiers qu'humains, lui permettant l'atteinte de ses objectifs pour l'année à venir.

1.CONTEXTUALISATION :

Le budget n'est pas seulement un outil de planification financière ; il constitue également un véritable reflet des priorités stratégiques de l'université rappelés à travers le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB – [délibération n°2024-53](#) du CA du 05 juillet 2024), permettant d'allouer les ressources de manière optimale en fonction de ses besoins académiques, de recherche et de services aux étudiants.

Le cadrage annuel du budget permet d'établir un cadre de référence clair et cohérent, garantissant ainsi la transparence et la responsabilité dans la gestion des fonds publics. En définissant des objectifs précis et mesurables, cette démarche favorise une meilleure anticipation des dépenses et des recettes, tout en facilitant le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre. Ainsi, l'élaboration du budget devient un acte fondamental qui engage l'ensemble des acteurs de l'université, contribuant à la réalisation de notre mission de formation, de recherche et à l'amélioration continue de la qualité de nos services.

Le cadrage budgétaire reflète le contexte financier et organisationnel de l'université en exposant les moyens consacrer aux éléments de stratégie développés dans le DOB tout en prenant en compte le cadre national budgétaire de l'État.

- **Le contexte national** dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2025 est marqué par les annonces de déficit public et les principales mesures d'économies prévues à hauteur de 60 milliards d'euros.

Cette crise budgétaire devrait se traduire par une diminution de la masse salariale de l'État, la hausse d'un certain nombre de taxes, dont le transport et l'énergie, dans un contexte d'un taux d'inflation plus maîtrisé (2%-source Banque de France), générant un surcoût prévisible de dépenses incompressibles de notre université.

Comme chaque année, il existe des incertitudes sur les niveaux d'accompagnement de l'établissement par la tutelle. Le montant de la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) pour l'année 2025 risque de présenter une tendance à la baisse. Des contraintes nouvelles s'ajoutent à la non compensation financière allouée à l'évolution automatique des dépenses de masse salariale, avec la suppression définitive du financement du Glissement Vieillesse Technicité, ainsi que le non financement pour les contractuels des nouvelles mesures comme l'évolution du point d'indice, ainsi que la hausse du Smic, et des incertitudes à ce stade sur la compensation partielle ou totale des mesures dites « Guerini », la protection sociale complémentaire.

Cependant, en 2025, l'UA connaîtra la première dotation du Contrat d'Objectif de Moyens et de Performances 2025-2027 (COMP), qui marque le passage au mode projet des financements publics.

Aussi, il nous sera imposé une règle d'or dans notre gestion budgétaire : *« toute nouvelle dépense doit être équilibrée par l'existence d'une nouvelle recette de niveau au moins égale à la dépense »*.

- **Le contexte établissement** : les mesures prises lors du début de mandat de la nouvelle gouvernance avec les résultats positifs de l'année 2023 et 2024 ont permis de dégager quelques marges de manœuvre pour disposer d'un fonds de roulement. Depuis le budget de 2024, deux Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) ont été mis en place pour piloter les crédits pluriannuels liés au patrimoine immobilier et à l'informatique et au numérique. Pour rappel, le fonds de roulement n'a pas vocation à être thésaurisé, mais il nous faut rester prudent car l'augmentation mécanique (inflation) des dépenses pérennes est loin d'être négligeable.

A l'image des dernières années, l'établissement va poursuivre sa politique de modernisation et de transformation, avec un objectif avéré la rationalisation des moyens et la réduction de notre empreinte écologique.

Le travail commencé sur la mise en place des outils d'aide au pilotage budgétaire, notamment sur la gestion des heures complémentaires, les conventions de recherche et les délais d'exécution de nos projets immobiliers sera poursuivi.

La lettre de cadrage budgétaire qui en découle, vise à préciser la mise en œuvre sur l'exercice considéré des axes stratégiques exposés dans le DOB en prenant en compte l'équilibre entre les recettes attendues et les dépenses incompressibles et spécifiques de cette année. Il traduit en chiffre les orientations générales du budget de l'exercice 2025, en y incluant la part annuelle des engagements pluriannuels en cours et envisagés. Ainsi, la lettre de cadrage permet de dessiner les contours du budget initial de l'exercice 2025.

2. POLITIQUE BUDGETAIRE OPTIMISEE :

La construction budgétaire repose toujours d'une part, sur des hypothèses de recettes et d'autres part des hypothèses de dépenses, dans le respect des principes de sincérité et de prudence sur la soutenabilité.

Nombre des orientations présentées dans la lettre de cadrage 2025 s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle afin que l'établissement poursuive sa dynamique, que ce soit en matière d'investissements, avec les deux PPI (DPI et DSIN) ou en matière de gestion des ressources humaines, à travers les recrutements et la politique de rémunération. Cette vision pluriannuelle nécessite un plan de financement reposant sur des prélèvements effectués sur nos fonds de roulement. Notre capacité à projeter à 3 ans le budget de l'établissement est en train de se mettre en place pour diffuser la culture du pluriannuel au sein de la communauté.

L'objectif principal demeure de rationaliser nos dépenses et d'accroître nos recettes, en agissant sur les ressources propres issues des activités de la recherche, de la formation continue et de l'apprentissage.

2.1. HYPOTHESES DE RECETTES 2025

- Risque d'une baisse de la subvention globale pour charges de service public (SCSP) ;
- Absence de compensation pour le GVT depuis 2019 ;
- Stabilisation des effectifs étudiants et par conséquent des ressources issues des droits d'inscription et de la taxe d'apprentissage ;
- Optimisation des fonds CVEC (100 euros) : le reliquat 2019-2023 présent dans le FDR a été partiellement consommé en 2024 et sera pleinement utilisé en 2025 afin de l'apurer définitivement ;
- Mise en place des actions visant à développer et à diversifier les ressources propres : recettes attendues des activités de recherche et de formation continue.

ELEMENTS CHIFFRÉS DE L'ANNEE 2024 :

L'UA dispose de deux types de ressources : la dotation ministérielle SCSP (MESR) et les ressources propres.

Concernant la dotation SCSP, les montants varient très peu d'une année sur l'autre et s'élèvent en 2024 à près de 98,2 millions d'euros. Elle se décompose en :

- Masse salariale : 91,5 millions d'euros
Dédution faite d'un montant de 1,6 millions d'euros prélevés au BR1 2024 au titre de la fongibilité asymétrique, ces crédits sont dédiés aux rémunérations des personnels titulaires et assimilés, les heures complémentaires et les provisions liées comme : l'ARE, la participation au fonds d'aide aux handicapés ;
- Fonctionnement : 6,7 millions d'euros
Crédits dédiés au fonctionnement de l'établissement (dont près de 500 000 euros fléchés sur des thématiques comme la vie étudiante, le handicap...).

Concernant les autres ressources, les montants peuvent varier d'une année à l'autre. Elles se décomposent en différentes catégories :

- Diplômes universitaires : 1,9 millions d'euros (= 2023) ;
- Conventions : 15,9 millions d'euros (-1,2% vs 2023) ;
- Formation continue : 0,801 million d'euros (+30% vs 2023) ;
- Autres : 2,9 millions d'euros (= 2023).
- Subventions : EUNICoast (1.6 millions), CyberEDAntilles (2.9 millions), rénovation énergétique (4.8 millions).

2.2. HYPOTHÈSES DE DEPENSES 2025

- Hausse des dépenses globales de masses salariales en lien avec les mesures ministérielles (point d'indice, indemnitaire...).
- Prise en compte des départs à la retraite connus d'ici 2025 ;
- Dépenses en heures complémentaires, dont la régularisation des charges à payer rattachées aux exercices antérieurs ;

- Hausse sensible des dépenses de fonctionnement en lien principalement avec les dépenses énergétiques et les marchés publics de maintenance et d'entretien ;
- Coûts de mise en œuvre des nouvelles maquettes de formation (analyse et projection sur 2025).

ELEMENTS CHIFFRÉS DE L'ANNEE 2024 :

A titre d'indication, les dépenses sur l'exercice 2024 (projection d'atterrissage de l'exercice 2024 – date d'observation au 30 septembre 2024) :

- Patrimoine (rénovations, constructions, climatisation) : 9,1 millions d'euros (+9% vs 2023)
- Principaux contrats/marchés publics (maintenance, entretiens, espaces verts, gardiennage...) : 1,95 millions d'euros (+5% vs 2023)
- Transports : 1,3 million d'euros (+ 10% vs 2023)
- Fluide : 1,3 million d'euros (+ 18% vs 2023)
- Informatique : 950 000 euros (+ 29% vs 2023)
- Aides aux étudiants, projets et actions envers ces derniers (CVEC - asso, bourses, carte étudiantes...) : 800 000 euros (= 2023)
- Santé des personnels (assurances et médecine du travail) : 190 000 euros (= 2023)
- Frais de missions (repas, hôtels, remboursements, hors transports directement payés par l'UA) : 175 000 euros (+5% vs 2023).
- Téléphone et internet : 145 000 euros (-7% vs 2023)
- Amue + Cocktail : 195 000 euros (= 2023)

2.3. EVOLUTIONS BUDGETAIRES MAJEURES POUR 2025

Dans le cadre de l'optimisation du pilotage de l'université, trois actions significatives impacteront le budget 2025 de l'UA :

- L'assainissement de l'arborescence budgétaire de toutes les UB de l'établissement pour diminuer sensiblement le nombre de lignes budgétaires actuellement actives, mais devenues obsolètes, pour améliorer la visibilité pour le pilotage financier de l'UA.
- La mise en place d'une cartographie des achats avec une prévision par composante offrant une vue globale des dépenses, pour optimiser les coûts, identifier les fournisseurs clés et mieux gérer les risques.
- L'intégration complète du tableau 8 de la liasse de la GBCP correspondant aux recettes fléchées (la TA et la CVEC pour l'exercice 2024 et les autres recettes fléchées à partir de l'exercice 2025).

3. PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

3.1. PLAFOND D'EMPLOIS ET MASSE SALARIALE

La masse salariale est le principal poste budgétaire de l'établissement au regard de la typologie de son activité et de la nature de ses missions.

La couverture est assurée par la subvention pour charge de service public, (SCSP) allouée par le ministère et correspond à un plafond d'emplois notifié de **984 ETPT pour l'année 2024**.

Par ailleurs, l'établissement peut créer des emplois sur ses ressources propres. Au titre du budget 2024, le plafond d'emplois sur les ressources propres s'élève à 41 ETPT. A l'issue du BR 01-2024 du 30/06/2024, le plafond d'emploi global voté par le CA est de **990 ETPT**.

- **Plafond d'emplois :**

ELEMENTS CHIFFRÉS DE L'ANNEE 2024 :

Plafond État :—	
BI-Prévision de consommation d'emplois au 31/12/2024	948 ETPT
Plafond Ressources Propres :	
BI – Prévision de consommation d'emplois au 31/12/2024	41 ETPT
BR1 - Prévision de consommation d'emplois au 31/12/2024	+ 1 ETPT
TOTAL prévision de consommation des emplois en 2024	990 PT

Exécution 2024 : observation au 31/08/24, projection d'exécution au 31/12/24

La moyenne d'exécution au 31-08-24 est de **942,52 ETPT**.

La projection d'exécution de la consommation des ETPT tenant compte du schéma d'emplois (des entrées et sorties) prévisionnel au 31-12-24 est de **944,79 ETPT**.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne exécutée	Moyenne projection
Plafond Etat	917,22	928,76	929,33	927,49	926,84	925,01	921,88	922,23	922,23	929	929	929	924,85	926,43
Plafond propre	14,90	17,90	18,90	18,90	18,90	18,87	17,50	15,50	15,50	20	20	20	17,67	18,36
Total	932,12	946,66	948,23	946,39	945,74	943,87	939,38	937,73	937,73	949,00	949,00	949,00	942,52	944,79

Cette fluctuation constatée des ETPT est notamment liée au délai de mise en œuvre du processus de recrutement des contractuels.

ELEMENTS CHIFFRÉS PREVISIONNELS : ANNEE 2025

En 2025, pour ce qui concerne les emplois par domaine d'affectation :

- 1) Emplois relevant des structures transversales :
 - Poursuivre la consolidation des directions métiers (DEVE, DIREV, DFCA) conformément au contrat de site, au dialogue de performance 2023 et 2024 et aux arbitrages à venir du COMP 2025-2027 (SCSP – dotation fléchée et RP – dotation contrat de recherche et formation continue) ;
DIREV, 2 catégories B (montant moyen de 55 165 € x 2) et 2 catégories A sur crédits de recherche (coût moyen de 74 553€ x 2) DRI 1 catégorie A coût moyen de 74 553€
 - Poursuivre la consolidation de l'UFR SANTE (UFR SANTE de plein exercice) conformément au contrat de site de l'établissement (SCSCP – dotation fléchée).
- 2) Emplois relevant des structures polaires :
 - Poursuite du repyramidage des emplois BIATSS et des Enseignants chercheurs.

De manière générale, l'établissement poursuivra son effort de stabilisation des agents contractuels sur fonction pérenne par l'ouverture de concours. L'objectif affiché en 2025 est de maintenir le nombre d'emplois avec une politique de recrutement maîtrisée, mais aussi d'anticiper l'impact des différentes mesures nationales (GIPA et repyramidage).

- **Masse salariale :**

ELEMENTS CHIFFRÉS DE L'ANNEE 2024 :

La masse salariale disponible est consommée dans une fourchette de 95% à 98% chaque année. Le taux d'exécution au 31-12-2023 a été de 95,35% pour un montant total de 86 520 561,16€.

Il est à noter que le plafond d'emplois n'est pas saturé et que chaque année la fongibilité asymétrique appliquée dès le premier semestre réduit les marges de manœuvres de la politique des ressources humaines pour répondre aux contraintes des charges incompressibles de fonctionnement : BR1- 2024 intègre une fongibilité de **- 1 650 409€** dont 100 000 fléchés.

Masse salariale Etat notifiée par la DGESIP	91 562 415 €
BR1 2024 (fongibilité)	-1 650 409,00 €
BP + BR1 2024	89 912 006 €
Ressources propres	+5 802 062,00 €
TOTAL	95 714 068 €

Exécution 2024 : observation au 31-08-24 et projection d'exécution au 31-12-2024

Au 31-08-2024, le taux d'exécution de la masse salariale est de 62,10% pour un montant de 59 437 678,04€ en dépense de personnel Paye.

Un taux d'exécution prévisionnel de 96,05 % pour un montant de 91 937 678,04€ au 31-12-2024.

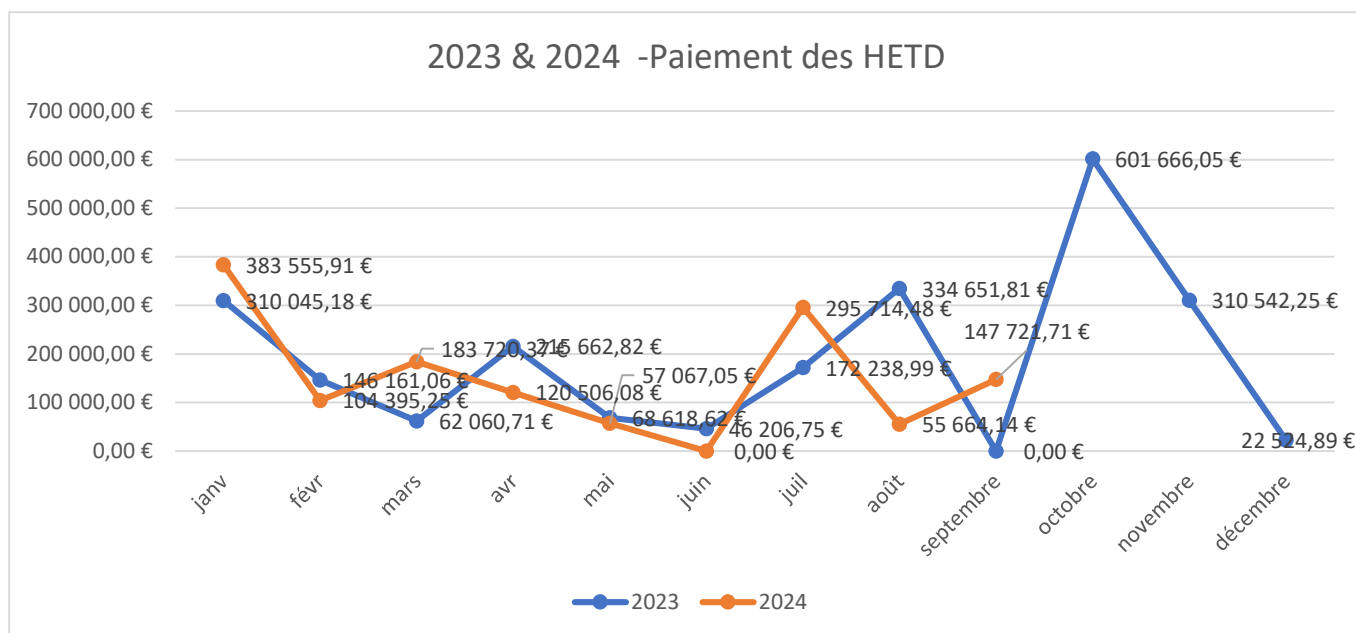
	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL - EN EXECUTION (données de paie WINPAIE)	7 680 059,46 €	7 429 123,06 €	7 655 034,39 €	7 325 593,20 €	7 379 545,81 €	7 119 521,47 €	7 520 601,62 €	7 328 199,03 €
Cumul exécutée en PAYE (WINPAIE)	7 680 059,46 €	15 109 182,52 €	22 764 216,91 €	30 089 810,11 €	37 469 355,92 €	44 588 877,39 €	52 109 479,01 €	59 437 678,04 €
% d'exécution des payes sur l'enveloppe	8,02%	7,76%	8,00%	7,65%	7,71%	7,44%	7,86%	7,66%
% d'exécution des payes sur l'enveloppe cumulé	8,02%	15,79%	23,78%	31,44%	39,15%	46,59%	54,44%	62,10%

• **Cas particulier : les heures complémentaires :**

ELEMENTS CHIFFRÉS DE L'ANNEE 2024 :

Exécution 2024 : observation au 31-08-24 et projection d'exécution au 31-12-2024

Au 31-08-2024, nous constatons un montant total payé de : **1 200 623,28 €** (au 31-08- 2023 : 1 355 645,94 €), et une projection de consommation au **31-12-2024 à hauteur de +2 300 000€** sensiblement comme 2023 (2 290 379,13 €) avec un pic des paiements habituel en octobre.



Le pilotage du processus de gestion des services d'enseignement et le pilotage de la charge d'heures complémentaires par la donnée demeurent un point de vigilance important au regard de la charge globale dédiée (+ de 2,5M€) et du système d'information transversal complexe rattaché (scolarité, APOGEE ; service d'enseignement, SIHAM et HELICO ; paye, WINPAIE, budget et comptabilité, JEFYCO) qui engage une consolidation des données permanente.

ELEMENTS PREVISIONNELS : ANNEE 2025

La gestion des heures complémentaires demeure un point de vigilance avec des objectifs de sécurisation, mais aussi de fluidité à atteindre. Chaque année, plus de 600 enseignants vacataires font l'objet d'un contrat, auxquels s'ajoutent les heures complémentaires des enseignants de l'établissement. Cela génère, un volume financier proche de 2,4 millions d'euro par an. L'établissement s'est engagé dans une politique de sécurisation et de fiabilisation des processus de la gestion des heures complémentaires :

- Mettre en place un nouvel outil de gestion des services d'enseignements : une phase de mise en qualité des données des différents SI rattachés est déjà en cours.
- Identifier une enveloppe de crédits dédiée par composantes et par pôles pour assurer un suivi fin de la charge.

Cette dotation de MS provient essentiellement de la SCSP et pour une infime partie de ressources propres provenant des conventions de recherche et de la formation continue.

3.2. FONCTIONNEMENT

Le budget dédié au fonctionnement s'élève à 6 millions d'euros. Là où d'autres universités de même typologie perçoivent entre 11 et 13 millions d'euros. Notre établissement se trouve doublement pénalisé puisque face à la faiblesse de notre dotation, se trouvent des coûts exorbitant, liés à notre insularité sur deux territoires.

La répartition des crédits de fonctionnement a été réalisée sur la base de clefs de répartition arrêtées par le conseil d'administration :

Pôles	43,50 %
Recherche	11,10 %
Structures transversales	45,40 %

3.3. INVESTISSEMENT

La politique d'investissement dans le numérique et l'immobilier va se poursuivre conformément aux engagements inscrits dans les programmes d'investissement pluriannuel (PPI).

• INFORMATIQUE ET NUMERIQUE

Le renforcement de la sécurité et singulièrement de la cyber-protection de l'établissement sera au cœur des investissements prioritaires à amplifier en 2025. Il s'agira de compléter les étapes nécessaires à la prise en compte de l'élévation importante du risque auquel sont exposés les opérateurs de l'Etat, et singulièrement ceux situés dans les territoires ultramarins.

Ainsi, conformément aux recommandations de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations), des dépenses seront réalisées pour :

- Le renforcement de certains équipements de cyber sécurité,
- L'extension du spectre des systèmes concernés par des correctifs,
- La mise en œuvre d'une supervision 24h/24, 7j/7 de ses infrastructures,
- Le recours à une task force d'assistance en cas de cyber sinistre.

La refonte des plans de continuité d'activités (PCA) des plans de reprises d'activité (PRA) amènera à poursuivre les investissements dans la rénovation et la sécurisation :

- des infrastructures centrales et déportées de sauvegarde,
- des infrastructures d'hébergements des cœurs de réseaux et des serveurs.

La résilience des services numériques délivrés par l'UA sera renforcée par :

- la mise en services de systèmes de répartition de charge entre Guadeloupe et Martinique,
- le recours à des liaisons de télécommunication de secours.

L'ensemble de ces mesures sont prise en compte dans le Plan Pluriannuel d'Investissement Numérique de l'UA qui a débuté en 2024.

Par ailleurs, l'adoption d'un nouveau logiciel de gestion des services enseignants contribuera à la révision des processus actuels de maîtrise des heures complémentaires.

• PATRIMOINE IMMOBILIER

L'enseignement dans le supérieur est en mutation rapide avec de nouveaux besoins en termes de salles et d'équipements pédagogiques. Nos bâtiments vieillissent rapidement à cause de notre climat tropical maritime, nécessitant plus fréquemment qu'ailleurs, de la réhabilitation, de la maintenance lourde voire des reconstructions. Les travaux de réhabilitation des espaces d'enseignement doivent nous permettre d'offrir à nos usagers des conditions d'accueil optimales pour étudier.

D'une périodicité quinquennale, le Schéma Pluriannuel de la Stratégie Immobilière (SPSI) de l'UA pour la période 2023-2027 a été approuvé à la fois par la Direction Immobilière de l'État (DIE) et la Direction

Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP).

Le Plan Pluriannuel d'Investissement Immobilier (PPI) de l'UA est en adéquation avec le SPSI qui vise à l'élaboration et au déploiement d'une véritable stratégie immobilière, afin de préserver et optimiser les performances de notre parc immobilier.

Les projets prioritaires pour 2025 sont les suivants :

- Restructuration progressive des bureaux de l'administration générale pour répondre aux besoins en termes d'adaptation et d'évolution d'effectifs, modernisation de la salle des conseils et remplacement du système de climatisation ;
- Réhabilitation des locaux sur les campus de Guadeloupe et de Martinique ;
- Investissement pour réduire massivement la consommation énergétique des bâtiments grâce aux financements de l'appel à projet P348. L'objectif est de réduire de 30% la consommation d'énergie en réalisant 8 chantiers avec des installations de panneaux photovoltaïques en autoconsommation ;
- Investissements complémentaires pour améliorer la vie des campus et la sécurité des usagers.

3.4. LES AXES METIERS :

- **La consolidation des axes de formation continue et de l'alternance :**

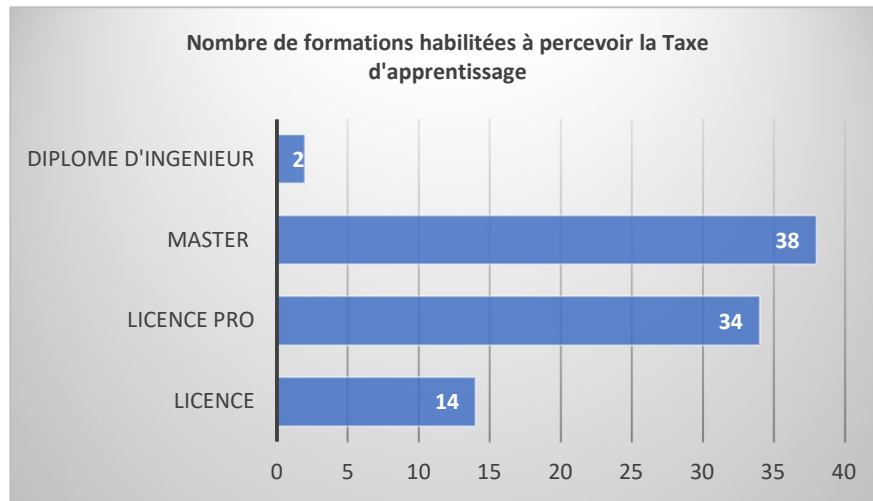
1- Restructuration du pilotage de la Taxe d'apprentissage :

En 2023, conformément à la loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel et à l'ordonnance n° 2021-797 du 23 juin 2021, l'Université des Antilles s'est positionnée comme un établissement d'enseignement supérieur éligible à recevoir la taxe d'apprentissage. La DFCA (Direction de la Formation Continue et de l'Alternance) a été désignée pour piloter l'ensemble du processus.

Habilitations données pour 2023

Types de formations habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage	Licence	Licence Pro	Master	Diplôme d'Ingénieur	Total
Nombre	14	34	38	2	88

L'université des Antilles a obtenu l'habilitation pour 88 formations en 2023, allant de la licence aux diplômes d'ingénieur. Cette diversité est un signe fort de la capacité de l'université à proposer des formations de qualité, reconnues par les entreprises comme répondant à leurs besoins en compétences. L'inclusion des 38 masters et des 2 diplômes d'ingénieur montre également que l'université se positionne comme un acteur de premier plan dans la formation professionnelle avancée, ce qui est attractif pour les employeurs cherchant à investir dans des talents spécialisés.



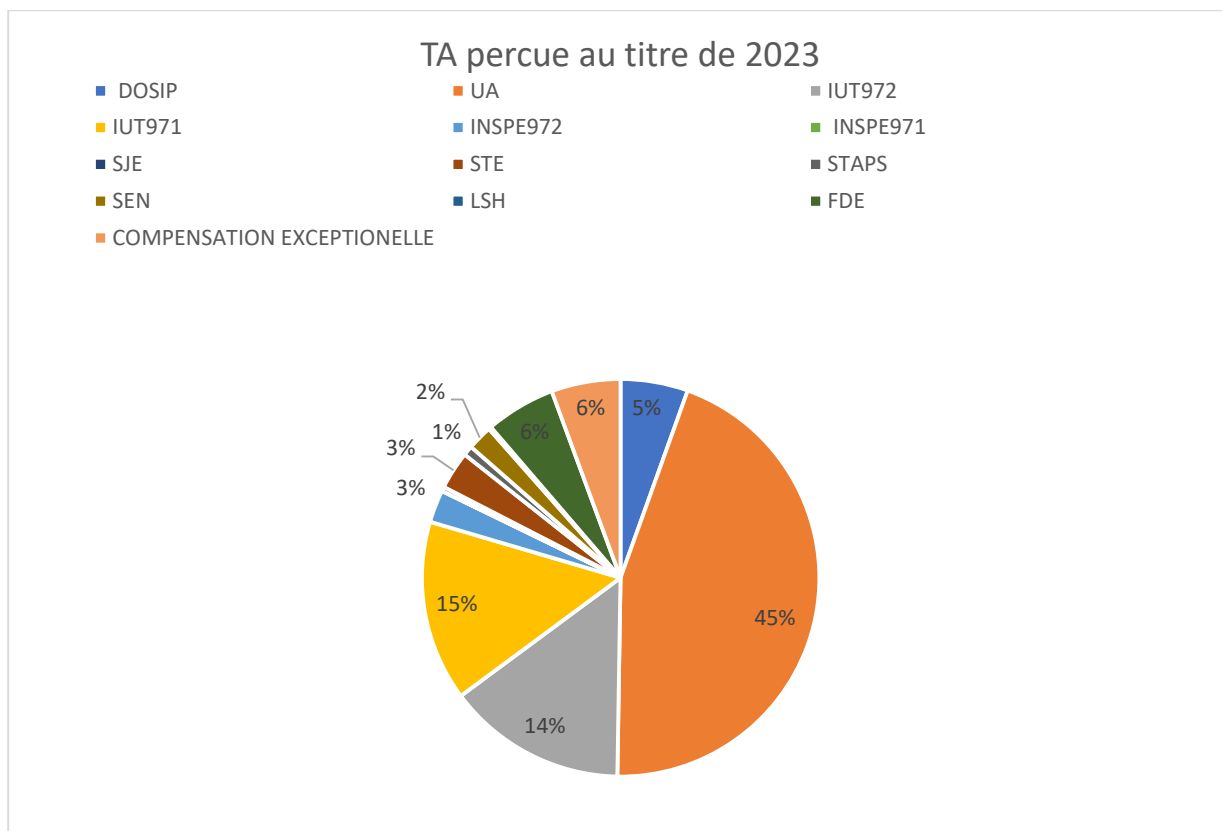
2- Collecte via la plateforme SOLTéA :

Depuis le premier semestre 2023, les employeurs peuvent verser le solde de la taxe d'apprentissage aux formations habilitées de l'Université des Antilles via la plateforme SOLTéA, gérée par la Caisse des dépôts et consignations. La répartition des sommes perçues en 2023 se présente comme suit :

Composantes	Sommes perçues
DOSIP	4 480,61 €
UA	36 632,55 €
IUT 972	11 949,51 €
IUT 971	12 007,98 €
INSPE 972	2 157,68 €
INSPE 971	10,13 €
SJE	294,17 €
STE	2 510,60 €
STAPS	664,64 €
SEN	1 661,96 €

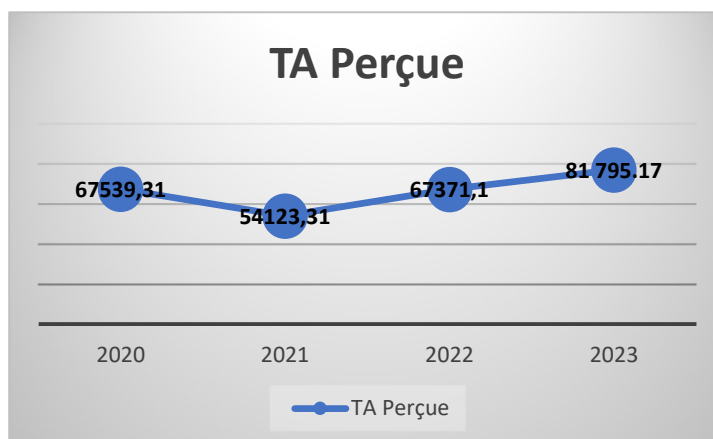
Composantes	Sommes perçues
LSH	179,46 €
FDE	4 646,37 €
Total 2023	77 195,66 €
Compensation exceptionnelle	4 599,51 €
Total Taxe d'Apprentissage 2023	81 795,17 €

La répartition entre les différentes composantes montre qu'elles ont su capter l'attention des entreprises, ce qui est encourageant pour le développement de partenariats à long terme et pour l'apprentissage. De plus, les ressources perçues par des composantes plus spécifiques (STAPS, STE, LSH) montrent que même les secteurs plus spécialisés peuvent bénéficier de ce système.



3- Évolution du versement de la TA depuis 2020 :

Année	Taxe d'Apprentissage perçue (€)
2020	67 539,31
2021	54 123,31
2022	67 371,10
2023	81 795,17



La tendance positive observée depuis 2021, avec une hausse continue des montants collectés, reflète une dynamique de croissance pour l'Université des Antilles. Après une légère baisse en 2021, les chiffres montrent une reprise significative, culminant à 81 795,17 € en 2023, soit une augmentation de près de 15 % par rapport à 2022.

Cette tendance suggère une amélioration de la visibilité de l'université auprès des entreprises et un engagement plus fort de ces dernières à soutenir les formations professionnelles et technologiques. Cette hausse est également le résultat des efforts déployés par l'université pour mieux se positionner dans le circuit de la collecte de la taxe d'apprentissage, notamment grâce à l'optimisation des processus via SOLTÉA.

4- Objectifs pour 2025 :

À la lumière des évolutions en 2023, l'Université des Antilles se fixe des objectifs précis pour l'exercice 2025 :

1. **Tableau de bord des montants attribués**

Création d'un tableau de bord pour suivre les sommes versées par chaque employeur, afin de valoriser leur contribution et les remercier. Ce tableau renforcera la transparence et facilitera la communication avec les partenaires économiques.

2. **Sécurisation de l'utilisation des fonds**

Priorisation de la sécurisation des fonds collectés et renforcement du suivi des justificatifs pour garantir une utilisation optimale et conforme des ressources au sein des composantes de l'université. Il s'agit de recettes fléchées.

3. **Optimisation de la collecte**

Suite à l'accroissement des montants perçus en 2023, il s'agira d'intensifier les campagnes de sensibilisation auprès des entreprises afin de maximiser les collectes. La mise en avant des formations et la communication sur les impacts positifs de la taxe d'apprentissage seront au cœur de cette démarche.

- **Le développement des axes de Relations internationales :**

Dans le cadre de la stratégie d'internationalisation de l'Université des Antilles (UA), la Direction des Relations Internationales (DRI) souhaite développer une dynamique internationale sur les trois prochaines années. Bien que l'UA dispose déjà d'un éventail d'activités internationales, il est nécessaire de consolider et de structurer ces actions à travers des projets prioritaires.

1- Ambition stratégique de l'internationalisation à l'UA

L'axe stratégique d'internationalisation de l'UA vise à renforcer la visibilité et les partenariats à l'échelle régionale et internationale. Pour cela, nous nous appuyons sur trois leviers principaux:

Le projet structurant EUNICoast : Ce projet permet de renforcer les coopérations internationales sur les thématiques maritimes et littorales. Il constituera un cadre de référence pour les activités internationales, en impliquant les étudiants, les chercheurs, et les partenaires institutionnels et communautaires.

Les projets Erasmus+ : La participation aux mobilités courtes et longues dans le cadre du programme KA131 contribue à soutenir les échanges d'étudiants et de personnels avec des universités partenaires.

La réponse à des projets Interreg : En complément des projets EUNICoast et Erasmus, la DRI travaille sur des projets régionaux en partenariat avec les acteurs de la zone Caraïbes, afin de favoriser le développement socio-économique de la région.

Notre objectif pour les trois prochaines années est de structurer une plateforme internationale pour soutenir les ambitions stratégiques de l'UA, en renforçant les actions à l'international et en professionnalisant la gestion des projets.

2- Structuration de l'équipe de la DRI pour une montée en puissance progressive

La réalisation de cette stratégie repose sur une montée en puissance de la DRI, qui jouera un rôle central dans l'accompagnement des projets internationaux. Il est nécessaire de renforcer l'équipe de la DRI autour des projets européens, en créant des postes spécifiques et en définissant des rôles clairs pour assurer la gestion et le déploiement des initiatives internationales. Les recrutements nécessaires sur 2025 seront financés par le budget d'EUNICoast.

2.1. Équipe dédiée au projet EUNICoast

Le projet EUNICoast jouera un rôle clé dans cette montée en puissance. Une équipe sera mise en place pour :

- Coordonner les activités des Work Packages (WP), notamment la gestion (WP1), l'éducation (WP2), et la recherche (WP3).
- Renforcer la mobilité internationale (WP5) par des échanges étudiants et des collaborations avec les partenaires européens.
- Assurer la communication et la diffusion des résultats (WP7), afin de promouvoir les réussites du projet au niveau local et international.

2.2. Structuration des activités Erasmus et projets Interreg

La DRI développera également les mobilités courtes et longues dans le cadre du programme KA131, avec un budget de 267 839 € alloué jusqu'au 31 juillet 2026. Les actions seront :

- Renforcer les partenariats avec les universités européennes pour faciliter la mobilité des étudiants et du personnel.
- Optimiser la gestion des fonds Erasmus+ afin d'augmenter la participation aux mobilités et d'accompagner les étudiants dans leur parcours.

La réponse à des projets Interreg permettra d'établir des partenariats dans la région Caraïbes, en collaboration avec d'autres services de l'UA, sur des thématiques liées au développement durable et à l'intégration régionale.

3- Financement et mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le projet EUNICoast et les initiatives Erasmus+ s'inscrivent dans un cadre pluriannuel. Le budget total pour EUNICoast alloué à l'Université des Antilles s'élève à 1 659 313 €, avec une contribution de l'Union Européenne de 1 327 451 €, couvrant environ 80 % des coûts.

En complément, le programme KA131 bénéficiera de 267 839 € jusqu'au 31 juillet 2026, pour financer les mobilités courtes et longues des étudiants et du personnel.

Pour accompagner cette stratégie d'internationalisation et assurer le développement des infrastructures, ***l'université prévoit la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)***. Ce PPI permettra de :

- Planifier et financer les projets internationaux à moyen terme.
- Structurer un plan de financement pluriannuel prenant en compte :
 - Les coûts des personnels mobilisés pour la gestion et la mise en œuvre des projets.
 - Les frais de déplacement et de subsistance pour les mobilités internationales.
 - Le développement des infrastructures numériques pour les formations hybrides.
 - La communication et la promotion des résultats des projets.

L'UA se positionne pour devenir un acteur central de l'internationalisation dans la région Caraïbes et au-delà. En consolidant les activités actuelles et en structurant les initiatives futures à travers des projets comme EUNICoast et Erasmus+, l'université pourra se développer dans un environnement international en constante évolution. Une équipe renforcée et une gestion rigoureuse des financements soutiendront la mise en œuvre de cette stratégie.

• **Le développement des axes Études et Vie Étudiante :**

Dans le cadre du Schéma Directeur de la Vie Étudiante et en collaboration avec les pôles universitaires régionaux qui portent les Bureaux de Vie Étudiante (BVE), les services communs (SUAPS, SUMPPS), et

la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE), les actions visant à dynamiser la vie étudiante sur les campus seront amplifiées.

Les crédits issus de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), ainsi que de la ligne fléchée « contrat de vie étudiante » dans le cadre de la Subvention pour charge de service public (SCSP) seront optimisés au cours de l'exercice autour de 5 axes :

- Soutenir les actions de communication et de présentation des dispositifs
- Accompagner la politique sociale via le violet social du FSDIE et le maintien du dispositif de la CASE.
- Animer la vie étudiante et favoriser le sentiment d'appartenance
- Renforcer les actions de prévention en santé et multiplier les accès aux professionnels de santé
- Proposer des actions au public étudiant spécifiques et sur les sites distants (CPGE, IFSI)

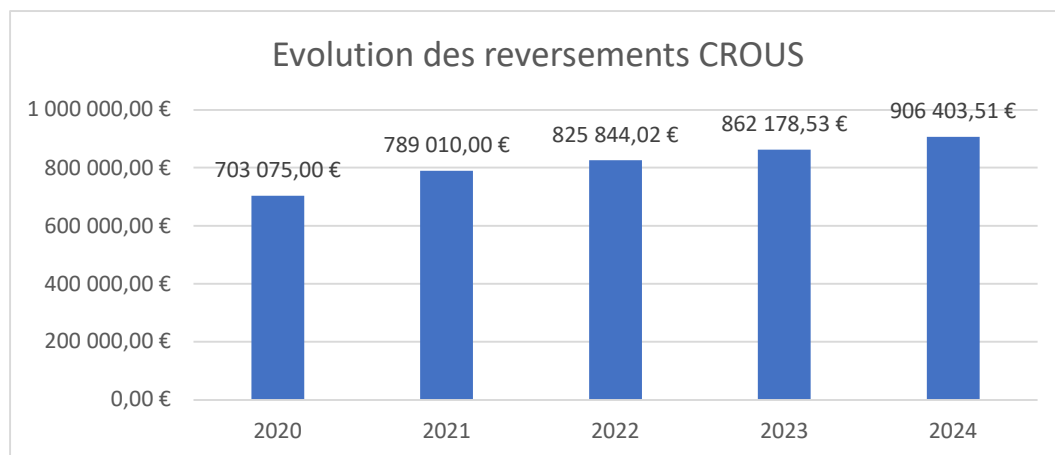
1- Ligne de contrat de vie étudiante (SCSP)

Le financement des actions récurrentes et indispensables à l'amélioration de la qualité de vie étudiante, au développement des activités et à l'animation sur les différents campus sera sécurisé sur la ligne de contrat de vie étudiante :

- Activités sportives (financement convention gymnase, activité de découvertes SUAPS)
- Actions de médecine préventive (convention avec le CROUS, renforcement de l'administration, augmentation du temps de présence et des consultations des professionnels de santé)
- Activités culturelles afin de déployer la politique culturelle innovante et multiforme portée à l'échelle de l'établissement.
- Actions de déploiement du SDVE (plateforme Campulse, formations VSS, formation des élus et associations)

2- La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

L'hypothèse de recettes est prudente à hauteur de 750 000 euros au budget initial.

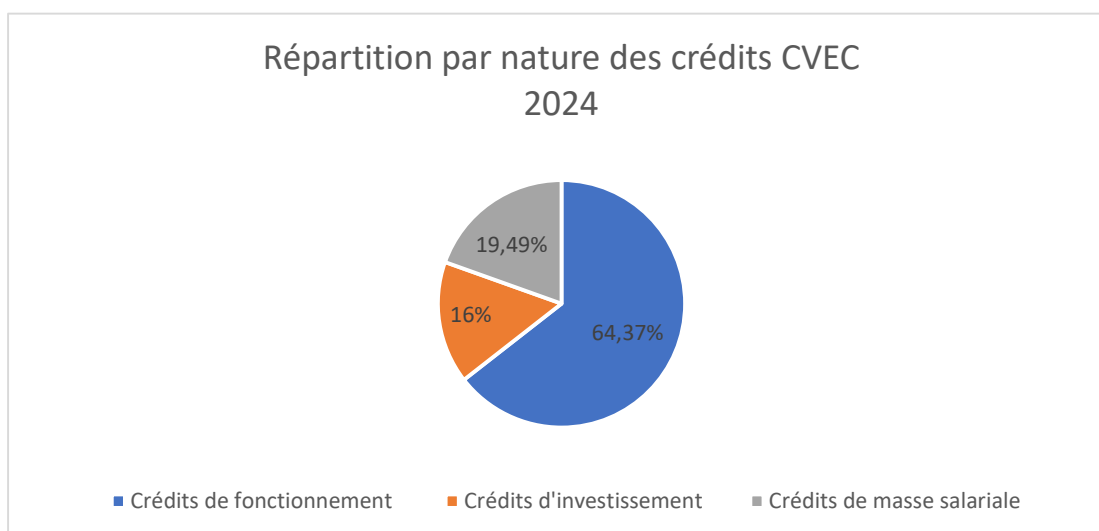


L'assiette des crédits mobilisables sur l'exercice sera renforcée en ayant recours au prélèvement sur fonds de roulement, dont le montant des crédits CVEC est sanctuarisé à hauteur de 1 493 176, 63 euros. Ce montant sera actualisé au regard de la réalisation effective des projets au cours de l'année 2024.

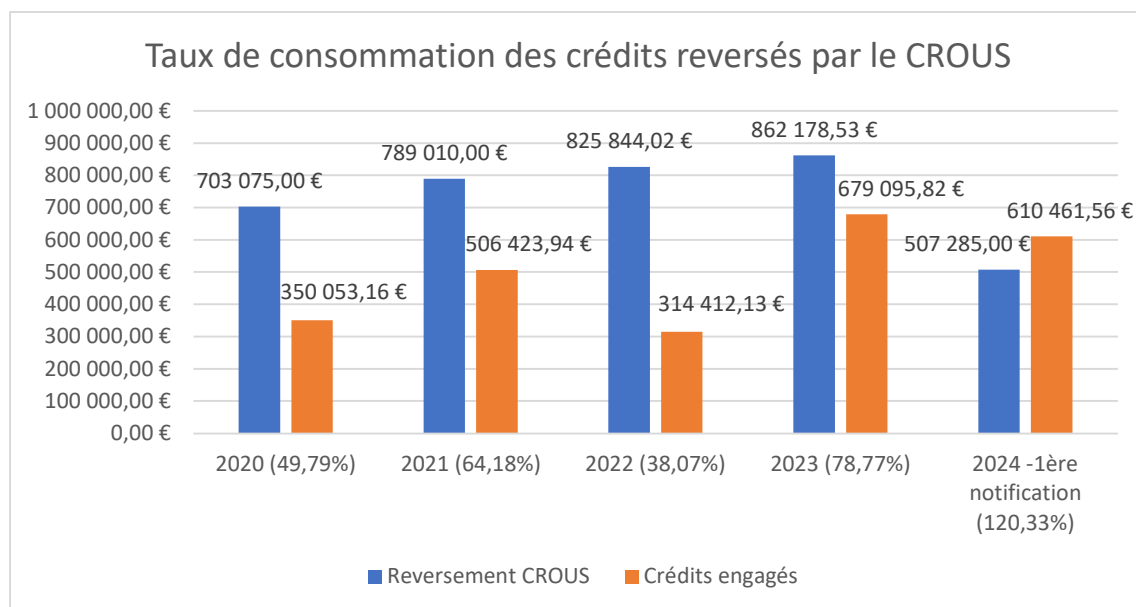
	Recettes			Dépenses
	recettes CROUS	reports année antérieure	TOTAL	
2019	473 854,13 €		473 854,13 €	310 800,00 €
2020	703 075,00 €	163 054,13 €	866 129,13 €	350 053,16 €
2021	789 010,00 €	516 075,97 €	1 305 085,97 €	506 423,94 €
2022	825 844,02 €	798 662,03 €	1 624 506,05 €	314 412,13 €
2023	862 178,53 €	1 310 093,92 €	2 172 272,45 €	679 095,82 €
2024	906 403,51 €	1 493 176,63 €	2 399 580,14 €	

La répartition en nature des crédits, conditionnée aux projets soumis par la communauté universitaire, sera maintenue dans les mêmes proportions.

- Fonctionnement : Accompagnement social (CASE, FSDIE), manifestations, formations
- Investissement : Aménagement d'espaces étudiants
- Masse salariale : Renforcement des prestations de santé, accroissement des emplois étudiants



Les efforts seront poursuivis afin de permettre l'optimisation de la consommation des crédits CVEC en tenant compte de la réalisation effective des dépenses et permettre une réattribution sur l'exercice.



• **La consolidation des axes Recherche :**

La répartition de la dotation pour la recherche de l'établissement :

1- La dotation de fonctionnement :

La dotation de fonctionnement repose sur la SCSP. Ainsi, 550 000 euros sont dédiés à la recherche, répartis de la façon suivante :

- 300 000 € pour les dotations de fonctionnement des unités de recherche
- 250 000 € notamment dédié à l'appel à projet établissement « soutien de la recherche » (délibération n°2024-24 du conseil académique plénier du 14 mai 2024)

2- La dotation d'investissement

La SCSP ne permettant pas d'investissement, un prélèvement de 200 000 sur fonds de roulement de l'établissement est décidé. La répartition entre les unités de recherche se base sur les mêmes critères que pour le fonctionnement (délibération 2023-50 du conseil académique plénier du 29/11/2023).

3- Le suivi des contrats de recherche :

L'application « UA-Recherche » est en production pour tous les contrats initiés à compter du 01 janvier 2024. Elle permet de structurer le montage des projets scientifiques (module 1) et de faciliter un suivi efficient des aspects scientifiques et financiers de chaque projet jusqu'à leur validation.

Le module 2 relatif au suivi financier des contrats de recherche sera déployé dans le 1^{er} trimestre 2025 et s'adossera au domaine Finances – SI JEFYCO.

Par ailleurs, pour les contrats de recherche antérieurs au 01/01/2024 et pour lesquels une demande d'ouverture de crédits est initiée au budget 2025, le plan de financement initial annexé à chaque contrat concerné devra être préalablement saisi dans « UA recherche ». Cette action vise à sécuriser les ouvertures de crédits dédiés au 2025 au regard de l'exécution scientifique et financière de chaque contrat et de limiter les contraintes d'éligibilité des dépenses auxquelles s'exposent l'établissement.